



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

**ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM) 2017-2027 :
CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE 2025-2027**

(N°2025-246)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-10 ;

Vu la délibération n°2023-415 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Accompagnement des projets d'équipements des cités minières inscrites dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des Solidarités Humaines » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais – Pacte des Solidarités Territoriales » ;

Vu la délibération n°2017-226 du Conseil départemental en date du 29/06/2017 « Contrat de partenariat d'intérêt national pour le renouveau du bassin minier » ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les Communautés d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, de Douaisis Agglo, de la Porte du Hainaut, de Cœur d'Ostrevent Agglo, de Valenciennes Métropole et la Communauté de communes Osartis-Marquion, la convention de mise en œuvre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier sur la période 2025-2027, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER



Bilan partenarial ERBM à mi-parcours 2017/2022



RENOUVEAU
du Bassin Minier
S'engager ensemble

BILAN PARTENARIAL ERBM A MI-PARCOURS 2017-2022

En mars 2017, les représentants de l'État, de la Région Hauts de France, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais et de 8 établissements de coopération intercommunales signaient l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM). Ces partenaires ont décidé de mobiliser leurs ressources dans un ambitieux programme d'une durée de 10 ans visant la métamorphose de ce vaste territoire d'1,2 million d'habitants.

A mi-parcours de la mise en œuvre de cet engagement, les signataires partagent leurs initiatives et avancées communes sur l'ensemble des axes de travail cités dans le texte de l'ERBM :

1. Améliorer le cadre de vie
2. Développer l'activité économique et rendre l'emploi accessible à tous
3. Rendre le territoire attractif
4. Construire un futur ambitieux.

Ce document-bilan constitué d'exemples choisis vise à appréhender les principales réalisations initiées et n'a pas vocation à constituer un inventaire exhaustif des projets, politiques publiques ou subventions déployées sur le territoire depuis 2017.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Rénover les cités minières

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier s'est fixé comme objectif d'éradiquer les 23.000 logements miniers les plus énergivores. Cet effort se traduit par une multiplication par deux du rythme de réhabilitation de logements habituel des bailleurs grâce à la mobilisation des « aides à la pierre » de l'État (100M€), de la Région (30M€) et des EPCI (70M€).

Pour y contribuer, 35 cités minières ont été identifiées en 2018 par les partenaires, représentant 7.200 logements.

Celles-ci font l'objet d'opérations de rénovation intégrée (logements et espaces urbains) afin d'en améliorer l'attractivité. Ces 35 cités bénéficient d'un Fonds conjoint Etat-Région de 200 M€ complété par les Départements pour accompagner la transformation des espaces et équipements publics.

En 2022, l'État et les EPCI ont accéléré la mise à disposition de leurs crédits d'aide à la pierre, pour accompagner la montée en puissance des 35 opérations et pour

en initier 15 nouvelles « sous l'angle rénovation thermique. »

Les financements publics apportés pour la réhabilitation des logements doivent permettre des consommations énergétiques inférieures à 130 kWh/m² afin de réduire les factures des locataires, l'utilisation de biomatériaux lors des travaux de réhabilitation, l'adaptation des logements aux nouveaux usages ainsi qu'un cadre de vie profondément renouvelé.

Les résultats atteints à fin 2022 :

- Les opérations de réhabilitation subventionnées par les partenaires ERBM ainsi que celles menées par les bailleurs sur leurs fonds propres ont permis de livrer plus de 8 000 logements sur la cible de 23 000 logements à réhabiliter. Etat, Région et EPCI ont accordé à ce stade près de 96 M€ de subventions cumulées. 4 opérations sont terminées, et 19 en phase de travaux.
- Les opérations de rénovation urbaine ont pu bénéficier de plus 40 M€ de subventions de la part de l'État et de la Région en 2021 et 2022. **Une opération est terminée et 10 sont en phase de travaux.**
- Le Département du Nord a soutenu les opérations de rénovation urbaine à hauteur de 3,45M€ dans le cadre du dispositif Projets de Territoire Structurants (PTS).

Zoom innovations mises en œuvre par les bailleurs dans le cadre des réhabilitations ERBM :

Des biomatériaux innovants :

Maisons et Cités déploie une opération « Pecquenchanvre » sur 50 logements de la cité Barrois à Pecquenecourt (Nord) qui sont isolés à l'aide de chanvre. Deux procédés sont mis en place : la projection d'un enduit intérieur à base de chaux et de fibre de chanvre (30 logements) et l'assemblage de blocs à maçonner en béton de chanvre (20 logements). Plusieurs logements ont été instrumentés afin d'évaluer leurs performances en matière de consommation énergétique et

de capacités hygrométriques. Ce projet vise à démontrer la faisabilité d'un usage massif du béton de chanvre et son intérêt, dans le but d'initier le développement régional d'une filière chanvre dédiée.

SIA expérimente à la Cité Croisette à Méricourt un isolant à base d'anas de lin sur 2 logements, en vue de développer une filière de fabrication locale. La mise en place d'une instrumentation et d'un suivi sur ces logements ainsi que sur des logements avec un iso-



lant classique permettront d'avoir une vraie comparaison. 2 pompes à chaleur hybrides seront posées pour comparer leurs performances avec les chaudières à condensation. Pour l'isolation du toit, la laine de bois est privilégiée sur l'ensemble des opérations SIA.

Récupération de matériaux :

Dans la cité 10 à Sains-en-Gohelle classée Unesco, Maisons et Cités a mené un chantier spécial de déconstruction qui visait à récupérer des matériaux et en même temps permettre à 12 personnes sans emploi de bénéficier d'une



opportunité d'insertion. Ce projet de réemploi a été imaginé dans une logique d'économie circulaire. Le principe est de déconstruire certains logements voués à la démolition afin de récupérer proprement les briques, tuiles et éléments de charpente, de les nettoyer et de les conditionner pour les réemployer dans d'autres opérations de réhabilitation voisines, tout en réalisant une étude financière afin de définir le potentiel de déploiement sur d'autres projets de Maisons & Cités. Les 12 stagiaires ont eu l'opportunité de signer un contrat de travail à compter du 1er février 2023.

Production d'énergies décarbonnées :

Un écoquartier à Lens

La Cité des Arts, écoquartier à Lens, précédemment appelée « Îlot Parmentier », fait l'objet d'un programme mixte de réhabilitation et de démolition reconstruction. Initialement, le site comprenait 94 logements individuels. L'écoquartier se compose aujourd'hui de

171 logements, dont 163 logements en réhabilitation et en neuf, ainsi notamment qu'une micro-crèche et d'un tiers lieu, qui doivent être livrés à la fin 2023. L'ensemble des logements du site est alimenté par un système d'énergies renouvelables centralisé et géré dans une Maison des énergies, ainsi que par des panneaux photovoltaïques.

Expérimentation de l'Autoconsommation Cité Chauffour à Somain

8 logements ont été équipés de panneaux solaires dont la production d'énergie est consommée et répartie entre 87 logements de la cité. La facture d'électricité des habitants en est ainsi diminuée. Il s'agit du premier projet d'autoconsommation collective bénéficiant à des logements sociaux individuels à l'échelle nationale.

Renforcer les centres-villes

L'engagement prévoyait un renforcement des centralités urbaines. Dans cette perspective, le programme « Action cœur de ville » a soutenu depuis 2018 les principales villes centre du bassin minier (Béthune, Bruay, Lens, Liévin, Douai, Valenciennes, Denain) en mobilisant 293 M€ soit 37% des fonds régionaux investis, avec l'aide de l'ANAH, d'Action logement, de la Caisse des dépôts. La Région a accompagné 18 projets de soutien aux pôles de centralité. Par ailleurs, l'État, la Région et la Caisse des dépôts accompagnent un réseau de 11 « Petites villes de demain » (Lillers, Auchel, Calonne-Ricouart, Mazingarbe, Bully-les-Mines, Carvin, Libercourt, Aniche, Arleux, Somain, Condé sur Escaut).

Enfin, 21 projets de pôles de centralité ont bénéficié de 20 M€ de FEDER. Parmi les opérations les plus significatives, on peut citer le centre aquatique de Valenciennes, 6 projets dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la Chaîne des parcs du PMA, le financement du stade régional couvert de Liévin, 3 piscines communales sur le périmètre de la CAHC ainsi que le nouveau centre aquatique de Lens.

Le fonds friches de l'État a soutenu 11 projets permettant la construction/réhabilitation d'environ 350 logements (dont 90 % de logements sociaux) et 54 500 m² de bâtiments d'activités économiques.

Le bassin minier a bénéficié du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain pour un montant global de 3,6 M€ pour la Région et 39,5 m€ pour l'État.

Entre 2017 et 2020, le Département du Nord a accompagné les projets des communes et EPCI du Bassin Minier dans le cadre de ses dispositifs de droit commun (PTS/ADVB) pour un montant global de 46 M€. Le Département du Nord a décidé pour 2022/2024 une enveloppe supplémentaire de 5 M€/an pour les territoires en renouveau.

Au-delà de ses accompagnements financiers de droit commun auprès des EPCI, communes, associations du bassin minier s'élevant à 32 M€, le Département du Pas de Calais a accompagné en 2019 et 2020, 26 projets supplémentaires dans le cadre de sa contractualisation, à hauteur de 7,5 M€. Par ailleurs, pour accompagner les projets intégrés de rénovation des 18 cités ERBM, le Département du Pas-de-Calais a décidé de mobiliser des crédits spécifiques dans ces cités pour accompagner la transformation des équipements publics, en lien avec ses compétences, contribuant ainsi au mieux vivre ensemble dans ces cités renouvelées. Depuis 2018, 64 projets ont été soutenus dans le cadre des politiques régionales d'aménagement et 109 autres projets dans le cadre du Plan de relance (fonds régional de soutien), pour un total de 61 M€.

ZOOM sur la ZAC EcoPole Gare de Libercourt - CAHC

La CAHC a lancé des projets de développement autour de pôles multimodaux comme la ZAC EcoPole Gare de Libercourt. La commune est une porte d'entrée majeure de l'agglomération et 18ème gare de la région en termes de fréquentation. Ce projet avait pour objet la reconversion de 7ha d'espaces de friches, délaissés routiers, friche minière et ferroviaire pour la création d'un véritable pôle d'échanges multimodal combinant BHNS, gare, réseaux de modes doux, un parvis et des espaces mutualisés de stationnement, mais également la création d'un quartier intégrant habitat, commerces et services. Le quartier a été aménagé avec les contributions notamment de TEPCV sur l'éclairage vertueux et la qualité des espaces verts.



Favoriser la transition écologique et énergétique

L'État a soutenu la transition énergétique et écologique de 60 collectivités à travers l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), qui a débuté en avril 2015 et s'est clôturé en juin 2022. Les subventions TEPCV ont majoritairement porté sur : la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, la diminution de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports, la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion d'un urbanisme durable.

L'ADEME a accompagné à hauteur de 24,7M€ les projets de production et de récupération d'énergie (réseaux de chaleur à Béthune et Denain) et plusieurs projets de récupération de chaleur fatale et d'installation d'équipement géothermiques. 4 études de programmation énergétique ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (CABBALR, CALL, CAHC, SCOT du Grand Douaisis).

Sur le volet énergies renouvelables et de récupération, la Région s'est engagée en faveur de :

L'accompagnement des cadastres solaires (notamment Pôle Métropolitain de l'Artois) et l'appui aux installations photovoltaïques ; la réalisation d'une étude du gisement des énergies renouvelables sur 28 sites en friche avec l'Agence d'urbanisme de l'Artois, le soutien à 5 unités de méthanisation dont l'une dé-

veloppée par Agri-Union Bioénergies pour valoriser les cultures impropres à la consommation produites sur le périmètre Méta-leurop, la valorisation de la biomasse et notamment du miscanthus dans des réseaux de chaleur (expérimentation à Ostricourt) ou chaufferies (expérimentation piscine de Leforest), l'appui à la valorisation du gaz de mine avec notamment une aide FEDER à la Française de l'énergie (Gazonor) pour des unités de cogénération ou l'étude d'un réseau de chaleur à Avion alimenté par le gaz de mine.

L'ADEMA a mené un effort particulier sur la décarbonation des processus industriels, avec un total de 25,9 M€ de subventions sur 8 sites et une réduction d'émissions de CO2 estimée à 68 000 tonnes/an.

En ce qui concerne l'économie circulaire, 19 M€ (ADEME) ont été alloués à des projets de gestion et de valorisation des déchets (tri sélection à Douchy, recyclage à Harnes ou dans des entreprises de Emerchicourt et Rosières, modernisation du centre de tri du SYMEVAD, valorisation des biodéchets emballés à Billy-Berclau). Une étude de programmation et de planification matières est en cours sur le périmètre du SCOT du Grand Douaisis. L'ensemble des projets soutenus permettront d'éviter ou de valoriser annuellement 400 000 tonnes de déchets.

ZOOM sur le réseau de chaleur de Béthune - CABBALR

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a signé un Contrat de Transition Écologique qui vise à agir en faveur d'un développement maîtrisé et durable. Elle a adopté en 2020 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec des actions à mener jusque 2026. L'un des 6 axes de ce programme s'intitule « Miser sur les énergies renouvelables ». L'adaptation aux conséquences du changement climatique et protéger la nature est une des 3 priorités du projet de territoire adopté le 6 décembre 2022 qui se décline notamment par un enjeu : « Devenir une agglomération productrice et distributrice d'énergie verte ». L'agglomération souhaite développer les réseaux de chaleur. Dès 2019, la CABBALR a pris la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur » et a réalisé un schéma directeur territorial des réseaux de chaleur adopté fin 2022. Sur le territoire, 2 sources d'énergies alimentent le réseau : le centre de valorisation énergétique qui génère de la chaleur en brûlant les déchets ménagers et le grisou (gaz de mine) présent dans les galeries souterraines. Un nouveau CVE sera construit d'ici 2027 qui augmentera sensiblement la chaleur produite tout en brûlant moins de déchets ménagers. Très concrètement, le gaz de mine est acheminé depuis le puits de Divion, valorisé et brûlé dans des chaudières et des moteurs de cogénération pour chauffer de l'eau, réinjectée dans le réseau de chaleur. Actuellement, le réseau de chaleur alimente des équipements publics comme le centre hospitalier mais aussi des opérateurs privés comme une résidence senior. A terme, il s'agit de promouvoir cette énergie, d'élargir l'offre pour les opérateurs en alimentant par exemple les logements du parc social, des résidences privées-



Faciliter la mobilité des biens et des personnes

En ce qui concerne la mobilité routière, un effort important de renouvellement des chaussées de l'A21, axe routier Est-Ouest structurant pour le bassin minier, a permis de traiter la majorité du linéaire. La mise à 2x2 voies de la RN17, entre Avion et Vimy, a été achevée en novembre 2021.

La mise à 2x2 voies de la liaison entre la RD301 et l'A21 et sécurisation de l'échangeur nord RD301/RD937, à l'ouest de Lens, a été achevée en septembre 2019. Cette opération de 12 M€, sous maîtrise

d'ouvrage du Département du Pas-de-Calais, a été prise en charge par l'État à hauteur de 70 %.

La modification de l'échangeur n°31 sur l'A21 à Denain (Département du Nord) s'est achevée en mars 2022. L'opération a fait l'objet d'un financement de l'État (2 M€) et d'un financement de la Région Hauts-de-France (1 M€). Des investissements importants ont été menés sur cette période 2017/2020 sur les routes départementales du Nord situées sur le territoire du bassin minier : 25 M€ pour

l'entretien des chaussées, 2 M€ de subvention dans le cadre de l'aide à l'aménagement des trottoirs, le patrimoine des ouvrages a été entretenu (1,5 M€ investis). Fin 2018 le contournement d'Auby a été mis en service (opération de 2,8 M€ financée à 30% par Douaisis Agglo).

Les travaux du contournement de Valenciennes ont été engagés en 2016, ils consistent en la réalisation d'une voie nouvelle, longue de 5,2 km, reliant Raismes à Saint-Saulve et desservant Beuvrages et Bruay-sur-l'Escaut. Ce pro-

jet représente un budget de près de 125 M€, financé à hauteur de 15,4 M€ par la CAVM et 750 K€ par la CAPH pour la réalisation de travaux visant le doublement de la RD70. Enfin, des études importantes sur des projets structurants pour ce territoire ont été engagées, en partenariat avec Douais Agglo, pour la reconfiguration de l'échangeur RD621/RD500 et le doublement de la RD500.

Le Département du Pas-de-Calais a investi plus de 55 millions d'euros sur la période 2017-2022 avec notamment le contournement de Billy-Berclau (RD163), le renforcement de la RD941 sur la rocade de Béthune, l'Eurovélo 5, des palissades antibruits (RD301), l'aménagement d'un giratoire pour l'accès au centre hospitalier de Lens, la déviation de Courrières ... Afin de favoriser la pratique du covoiturage, 270 k€ ont été mobilisés pour les aires de covoiturage réparties sur le Bassin minier.

Depuis 2017, sur la base d'une étude sur l'A21 réalisée par l'AULA, des travaux ont été réalisés incluant la construction d'un pont sur la RD 301 pour 15 M€ (pris en charge à 70% par l'État et 30% par le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de la mise en 2x2 voies). Des giratoires préparant les accès au nouvel hôpital de Lens ont été réalisés pour un coût de 1,9 M€.

En matière de transports urbains, l'Etat a soutenu depuis 2017 le syndicat mixte des transports du Douais (2,30 M€ accordés, ligne de bus à haut niveau de service le Gayant Express).

Il a également soutenu une extension considérable du réseau de transports urbains du syndicat mixte des transports Artois-Gohelle, mise en service en 2019 (495 M€ de projets, 49 M€ de subventions accordées par l'État sur deux appels à projets). 5 lignes de bus ont ainsi été créées : Béthune-Bruay, Auchel-Bruay, Liévin-Hénin, Vendi-Avion, Hénin-Lens.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, les réflexions relatives au projet de système express métropolitain incluant une nouvelle voie ferrée rapide en Lille et Hénin Beaumont se sont intensifiées en 2022, avec le lancement des études de faisabilité. Ce projet permettra à terme d'arrimer le bassin minier à la métropole lilloise. Les collectivités du bassin minier ont été associées au comité de pilotage du projet en janvier 2023.

Différents projets d'infrastructures cyclables, portés par Douais Agglo, la CALL, la ville de Douai et le Département du Nord ont été retenus au titre des appels à projet du fonds « mobilités actives », pour un montant total d'un peu plus de 3 M€ de subventions État. Les Départements et agglomérations ont

également financé les aménagements de l'Eurovéloroute n°5 dont 3,9 M€ pour le Département du Pas-de-Calais.

L'ADEME a alloué 1,1M€ au développement des mobilités douces, par l'intermédiaire, entre autres, du programme AVELO qui concerne 7 des 8 EPCI du territoire ainsi que deux communes (Billy-Berclau et Calonne-Ricouart).

Au titre de sa compétence en matière de transports, la Région a investi depuis 2017 plus de 78 M€ sur les territoires miniers, dont 2 M€ d'aide au transport aux particuliers (près de 11 000 bénéficiaires), plus de 15 M€ sur le renforcement des gares et pôles d'échanges, 1,7 M€ sur la vidéo protection, 8,3 M€ sur des études d'infrastructures ferroviaires, 24,6 M€ de travaux de régénération d'infrastructures ferroviaires. Les transports collectifs ont bénéficié de 26,7 M€ d'investissement régionaux auxquels sont venus s'ajouter 37 M€ de fonds FEDER, sans oublier le soutien au développement des modes alternatifs (véloroutes et Eurovéloroutes). Enfin, plusieurs investissements liés au mode fluvial dépassent le périmètre strict du bassin minier mais concourent à renforcer son attractivité et son rayonnement, notamment en lien avec la plateforme Delta 3 (2,3 M€ de fonds régionaux et près de 6,5 M€ de fonds européens).

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Au-delà des clauses d'insertion et du renforcement des dispositifs d'éducation-formation, les partenaires de l'ERBM ont engagé d'autres actions concourant à stimuler le développement économique et l'emploi.

Agir via les aides économiques et le dispositif « bassin urbain à dynamiser »

Mis en place dans 150 communes minières, le dispositif fiscal « Bassin urbain à redynamiser » adopté conjointement par l'État, la Région, les Départements, les EPCI et certaines communes a permis la création depuis 2017 de plus de 850 ETP.

Dans le même temps, les politiques économiques portées par la Région ont été accentuées en faveur du bassin minier avec près de 200 M€ d'aides économiques sur le territoire depuis 2017, auxquelles il faut ajouter 80 m€ d'aides à l'investissement pour l'implantation de la giga-factory de Douvrin en 2020. 1 120 TPE-PME ont été accompagnées sur le périmètre ERBM. 36,1 M€ ont été investis en faveur de 58 projets, ayant permis la création de 2 300 emplois et la sauvegarde de 7 600 emplois existants. Pour sa part, l'État a investi plus de 62 M€ pour 142 projets industriels dans le cadre du Plan de relance.

La fermeture de Bridgestone sur le Béthunois a conduit l'État à déployer un accompagnement spécifique permettant de compenser les 860 emplois perdus par 440 reclassements et 380 créations d'emplois. Cette expérimentation a été dupliquée en 2022 sur le bassin d'emploi de Lens-Hénin (36 projets d'investissement pour 330 créations d'emploi) et celui de Valenciennes (42 projets d'investissement pour près de 500 emplois concernés).

ZOOM sur la requalification de la friche des Pierres blanches à Denain – CAPH

La CAPH s'engage sur le traitement des friches industrielles et sidérurgiques, notamment par une action significative sur la friche des Pierres Blanches à Denain (818 000 m²). L'accessibilité routière est une condition déterminante pour relancer l'économie et la création d'emploi d'autant plus que les dessertes actuelles depuis l'A21 sont inadaptées avec des traversées d'agglomérations gênantes et dangereuses pour les riverains. La CAPH engage un vaste programme de liaisons routières à hauteur de 4M€ qui, outre l'adaptation de l'échangeur n°31 de l'A21, offrira une desserte spécifique de 3 zones d'activité permettant le redéveloppement de 133 ha de friches : ZAC des Pierres blanches (80 ha desservis par embranchements fer et fluvial), zone des 6 Marianne (13 ha) et zone des Soufflantes (30 à 40 ha potentiels). Ces investissements incluent la requalification des espaces publics du quartier du vieux Louches (démolition d'ouvrages d'arts vieillissants et non sécurisés), interventions sur les liaisons piétonnes, déplacement arrêt de transport en commun, intervention sur les franges et l'accessibilité des cités Bernard et Louches, création de stationnements d'un city stade et d'une aire de jeux, sécurisation des modes doux vers Escaudain.



ZOOM sur la Gare de triage de Somain – Cœur d'Ostrevent

Le « Cœur d'Ostrevent » s'est engagé sur la redynamisation du site ferroviaire de Somain dont le potentiel a été confirmé par différentes études. Cœur d'Ostrevent travaille en partenariat avec le pôle Euralogistic pour redévelopper l'ancienne gare de triage en site économique attractif de premier plan. Trois orientations thématiques ont été retenues : un positionnement privilégié dans le cadre du projet de « Route de la soie » depuis la Chine, la captation des flux de marchandises et du fret ferroviaire, et enfin, le développement d'activités innovantes de revalorisation de matières en fin de cycle de vie (en lien avec l'activité ESS). Les échanges avec le Ministère de l'économie et la plateforme SOURCE ont confirmé le potentiel de Somain comme porte ferroviaire pour le transport de marchandises depuis et vers l'Asie. Ce projet permettra en outre la desserte ferroviaire du site Bils-Deroo qui pourra ainsi déployer une nouvelle offre de fret ferroviaire et faire transiter 50 % de ses marchandises par le rail.



Agir via les labels qualité et les pôles d'excellence

Deux secteurs ont été labellisés « Territoires d'industrie » (zones de Béthune-Lens et Douais-Hainaut-Cambrésis) pour défendre et valoriser les savoir-faire industriels. Deux pôles de compétitivité (Team2 et I-Trans) sont spécifiquement implantés sur le bassin minier. Trois autres pôles de compétitivité (EuraMatériaux, CapDigital et Nutrition-Santé-Longévité) impliquent des acteurs économiques du bassin minier. Plusieurs pôles d'excellence et parcs d'innovation sont soutenus par la Région (CD2E, Cluster Senior, Euralogistic, Plastium, Louvre-Lens Vallée, Vivalley à Liévin, etc.) et concourent au rayonnement économique du bassin minier. Plus de 4,6 M€ d'investissement ont ainsi été consacrés au développement des pôles de compétitivité et d'excellence par la Région depuis 2017. L'automobile et l'électromobilité représentent un secteur d'avenir avec l'implantation confirmée de 2 giga-factories au sein des territoires du bassin minier (ACC à Douvrin et ENVISION à Douai) porteur d'emplois nouveaux.

Agir via l'économie sociale et solidaire et la sensibilisation à l'entrepreneuriat

Le développement de l'ESS constitue un champ de nouvelles opportunités d'emploi sur le territoire. Trois pôles territoriaux de coopération économique émergents ont été labellisés par l'Etat : « Auton'homme » près de Valenciennes (fédérant 12 structures), Méloko près de Béthune (collectif de 140 personnes sur le thème de l'alimentation, dissous en 2023) et ADDS sur Hénin-Carvin (collectif de 7 associations).

La Région a soutenu le développement de 46 structures d'ESS depuis 2017 permettant la création nette de 160 emplois. Des dispositifs particuliers ont été conduits sur les périmètres de la CABBALR, la CALL, la CAHC et de la CAVM. Le Département du Pas-de-Calais a soutenu, quant à lui, 59 projets de l'ESS pour un montant de 665 k€ sur la période 2018-2021.

Enfin, 20 000 personnes ont été spécifiquement sensibilisées à l'entrepreneuriat depuis 2017 afin d'encourager la création d'activité sur le bassin minier.

RENDRE L'EMPLOI ACCESSIBLE : INSÉRER ET FORMER

La massification des interventions publiques sur le patrimoine minier offre l'opportunité de nouveaux emplois et d'un meilleur accompagnement des publics qui en sont les plus éloignés. L'ERBM contribue ainsi directement au développement économique des territoires miniers.

Agir par l'insertion et la formation

L'action concertée entre l'État, la Région, les Départements, les EPCI et les bailleurs sociaux a permis de réaliser plus de 530.000 heures d'insertion entre 2017 et 2022 au bénéfice de 850 demandeurs d'emploi de longue durée.

Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi sont les premiers acteurs mobilisés dans la mise en œuvre des clauses d'insertion. Par exception, « Cœur d'Ostrevent » assure en régie la compétence insertion et pilote en interne une démarche territoriale en faveur des actions de formation et d'insertion des opérations ERBM.

Le Département du Pas-de-Calais a signé en avril 2019 avec Maisons et Cités, SIA et Pas-de-Calais Habitat un accord-cadre d'ambitions partagées sur l'insertion, l'emploi et la formation. Celui-ci renforce l'ingénierie des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE de Béthune et Lens-Hénin) et améliore l'offre de services partenariale auprès de chaque commune (cf. opération

« Bâissez votre emploi » pour chaque cité ERBM rénovée). Enfin, il favorise la montée en compétences des publics en insertion via des formations qualifiantes.

Le Département du Pas-de-Calais a souhaité marquer sa volonté de diffuser sa pratique d'achats publics socialement responsable auprès de ses principaux partenaires publics locaux, tels que les bailleurs sociaux pour la rénovation des logements, mais aussi les communes, EPCI à fiscalité propre et/ou structures délégataires dans le cadre des aménagements urbains des cités minières au travers de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

C'est dans ce contexte que le Département a souhaité renforcer l'ingénierie des PLIE territorialement compétents dans le cadre de l'ERBM, en apportant son soutien à 2,6 ETP de postes de facilitateurs principalement en charge de la mise en œuvre des clauses d'insertion afin de favoriser la mise à l'emploi des BRSA et/ou des jeunes.

Par ailleurs, le Département du Pas-de-Calais s'est engagé à faire de ces différents chantiers de rénovation une opportunité d'emploi et d'insertion pour les BRSA et jeunes de moins de 26 ans, notamment via les marchés de travaux qui comportent des clauses d'insertion.

Pour relever ce défi, des problématiques doivent être travaillées : une meilleure coordination entre acteurs au service des publics visés, rendre plus attractif ces métiers souvent considérés de manière péjorative, monter en qualification les compagnons ou futurs compagnons (en évaluant aussi leurs savoirs de base), diversifier les modes de recrutement en se basant sur les aptitudes, sur les appétences et/ou compétences sociales, et impliquer les employeurs le plus en amont possible, notamment dans le cadre de leur responsabilité sociale.

La découverte des métiers dans ces mêmes secteurs, et à la mise en place d'actions préparatoires qui ont pour objet de faire découvrir les principaux métiers du BTP, de confirmer l'engagement initial des participants à œuvrer dans cette voie professionnelle au regard de leurs aptitudes techniques, leurs savoir-faire et savoir être, confirmé par une immersion en entreprise sous forme d'un stage Au 31/12/2022, 214 participants de bénéficier de celles-ci en vue de leur évaluation, de leur faire découvrir les métiers du BTP ou encore de les préparer à ceux-ci. (A SYNTHETISER PAR CD62)

Le Département du Nord a renforcé ses moyens pour permettre aux allocataires du RSA de retrouver un emploi rapidement et durablement.

7 Maisons Nord Emploi (MNE) ont été créées dont 2 sur le territoire de l'ERBM. Elles permettent la prise en charge rapide des allocataires du RSA depuis l'orientation jusqu'à la mise en relation avec des entreprises en passant par du coaching.

Le Département a également renforcé son offre de service auprès des entreprises, notamment par la mise en œuvre et le cofinancement de 1000 CIE Bassin Minier aux côtés de l'Etat.

350 entreprises ont mobilisé le CIE Bassin Minier dans le cadre de leur recrutement. 1708 entreprises ont fait l'objet d'un plan de prospection partagé avec Pôle emploi pour promouvoir l'emploi des nordistes allocataires du RSA.

7407 allocataires du RSA du Bassin Minier ont été présents sur des actions emploi/formation depuis le début du dispositif.

En 2022, sur les territoires de Valenciennes et Douai, 13 actions préparatoires à l'emploi ou découverte des métiers (BTP, autres secteurs en tension) et 9 job dating ont été mis en œuvre.

La Semaine RSA du 21 au 25 novembre 2022 a rassemblé pour le Valenciennois et le douaisis, 2509 allocataires du RSA sur

des actions emploi, formation et coup de pouce (au 01/01/2023 : 198 promesses d'embauche et 23 démarrages formation). Dans le cadre de la convention partenariale avec la FRTP, 1 SAS préparatoire aux métiers du TP a été mis en place pour les allocataires du RSA. Le simulateur mobile TP, cofinancé par le Département et porté par le GEIQ TP a également été utilisé sur les 2 territoires afin de mettre les allocataires en situation.

Le Département du Nord a signé des conventions partenariales avec des Grands-comptes présents sur le bassin Minier : RENAULT ELECTRICITY (Objectif 300 ARSA sur 2022-2024), BURGER KING France (50 ARSA pour l'installation des établissements de Masny et La Sentinelle), STELLANTIS (100 ARSA sur 2022-2023), TOYOTA (100 ARSA sur 2022-2023).

Concernant la réhabilitation des logements de l'ERBM et la mise en œuvre des clauses sociales, 233 557 heures d'insertion ont été réalisées et 276 personnes recrutées dont 72 allocataires du RSA.

En février 2021, le « Hub emploi/formation BTP » est créé, notamment pour mieux coordonner l'offre et la demande de formation professionnelle. Il a permis le doublement de l'offre de formation BTP sur le périmètre du bassin minier, avec 2.800 places créées en 2021-2022. En outre, plus de 650 nouvelles offres d'emploi (no-

tamment dans le bâtiment) ont été détectées dans le cadre du dispositif régional Proch'emploi dont 50 % pourvues.

L'Etat et Région se sont associés dans le cadre du « Pacte d'investissement dans les compétences 2019-2022 » pour accentuer l'effort de formation dans les zones prioritaires du bassin minier. La Région accentue notamment le déploiement des Campus des Métiers et Qualifications (5 CMQ impliquent directement plusieurs lycées du bassin minier), dont le CMQ « Travaux publics » à Bruay-la-Buissière et « Bâtiment et systèmes énergétiques intelligents » à Arras qui forment des jeunes aux chantiers de rénovation.

Etat et Région renforcent conjointement leurs soutiens aux structures d'insertion par l'activité économique (193 M€ d'investissement Etat depuis 2017). Une bonification de 15% des financements IAE spécifique ERBM permet annuellement depuis 2018 un accompagnement supplémentaire de 450 demandeurs d'emploi de longue durée. En 2021, plus de 1 000 salariés étaient sous contrat dans une structure d'insertion et 220 CDI ont pu être concrétisés. 1 800 PEC (emploi jeune aidé en structure publique) et 1 360 CIE (emploi jeune aidé en structure privée) et 1 500 emplois francs ont été déployés notamment en faveur des jeunes.

Agir contre la pauvreté

Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais connaît un taux de pauvreté historiquement élevé. Par exemple, en 2019 celui-ci s'élevait à 22,4% tandis qu'il était de 18,6% pour l'ensemble des Hauts-de-France et 14,6% au plan national. C'est pourquoi Le Bassin minier est devenu territoire démonstrateur de la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'Etat et les Départements ont déployé dès 2019 une stratégie renforcée sur le périmètre ERBM en consacrant plus d'1 m€ supplémentaires par an en faveur d'actions de cohésion sociale au-delà des actions initialement programmées.

Afin de lever les freins à l'emploi et prévenir la reproduction des inégalités, des expérimentations ont vu le jour. Des actions spécifiques en faveur de l'enfance ont été développées : dispositif « solution logement » en partenariat avec Pas-de-Calais Habitat (entre 2020 et 2022, près de 50 jeunes de l'aide sociale à l'enfance ont pu être accompagnés et relogés) ; deux crèches à vocation professionnelle sur le bassin minier, l'une à Liévin, gérée par l'EPDEF, l'une à Lillers, gérée par le CCAS. Ce label garantit le fait que ces crèches accueillent au minimum 20% d'enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi et volontaires pour s'engager dans une recherche d'emploi intensive. Pour cela, elles emploient une personne supplémentaire (au profil d'éducateur de jeunes enfants) pour assurer le suivi des familles, recevoir et accompagner les parents ayant signé un engagement. En moyenne au sein de ces crèches, chaque famille est accompagnée pendant cinq heures par semaine. Cette opération permet d'atteindre un public nouveau, souvent des jeunes mères très éloignées de l'emploi.

2 crèches AVIP ont été développées sur le bassin minier : la crèche de Liévin, dont la gestion est assurée par l'EPDEF dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) et la Crèche familiale de LILLERS, dont la gestion est assurée par le CCAS de la commune. Ce label garantit le fait que les crèches accueillent au minimum 20% d'enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi et volontaires pour s'engager dans une recherche d'emploi intensive. Pour cela, elles emploient une personne supplémentaire (au profil d'éducatrice jeunes enfants) pour assurer le suivi des familles, recevoir et accompagner les parents ayant signé un engagement. En moyenne, au sein de ces crèches, chaque famille est accompagnée pendant cinq heures par semaine. Cette opération permet d'atteindre un public nouveau, souvent des jeunes mères très éloignées de l'emploi.

La Région a engagé avec les Départements un chantier sur les mobilités inclusives, pour lever les freins aux déplacements des habitants. Le Département du Nord a développé, avec Wimoov, une plate-forme « mobilité inclusive » visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics prioritaires en levant les freins liés à la mobilité.

Dans le Pas-de-Calais, le Département a créé la plateforme Mamobilité62 permettant d'accompagner, de renseigner et d'aider les publics fragiles à retrouver un emploi par un accompagnement personnalisé. 3 conseillers mobilité interviennent pour les trois EPCI au sein de l'Espace mobilité de l'Artois : déjà près de 300 personnes ont été accompagnées entre septembre et décembre 2021 dont 50% de femmes, d'une moyenne d'âge de 35 ans.

Agir par l'éducation

Les effectifs scolaires du bassin minier ont baissé de 9% (soit un recul de 11 500 élèves depuis 2017) dans le public. Pour autant, 381 classes ont été ouvertes sur la même période, avec 770 emplois supplémentaires apportés par l'Éducation nationale. Cela a permis de réduire le nombre d'élèves moyen par classe de 23,1 à 19,8 entre 2017 et 2022 (20,4 en moyenne académique). Malgré le déclin des effectifs des 72 lycées du bassin minier de 4,35% (3,78 en moyenne régionale), la Région a de son côté renforcé son investissement à hauteur de 16 M€/an sur l'ensemble des établissements du territoire.

Le décrochage scolaire concerne 9,5 % des effectifs (8,2% en moyenne académique) et progresse depuis 2019. Depuis février 2022, un repérage mensuel est activé permettant de détecter et d'accompagner plus de 300 jeunes en 2020-2021, puis 1 000 jeunes en 2021-2022, via le dispositif de prévention « PERSEVAL », avec un taux de retour de 90 % en formation. Deux structures de retour à l'école poursuivent leur développement : le micro-lycée de Liévin (45 places) et le lycée de la deuxième chance à Condé-sur-Escaut (30 places).

Pour encourager la poursuite d'études, le dispositif des « Cordées de la réussite » (principe de parrainage des lycéens par des étudiants du supérieur) est déployé auprès de 122 établissements dont 24 têtes de cordée, impliquant plus de 5 900 élèves.

Pour faciliter l'accès aux formations BTS dans le public à partir du bac pro, les critères d'orientation sont adaptés sur Parcoursup (200 places ouvertes pour le territoire), 154 places en classe passerelle ont été proposées en 2020-2021. Les soutiens à l'internat ont progressé et 3 internats d'excellence ont été financés pour 6,4 M€ à Valenciennes, Béthune et Douai. 3 autres internats ont été labellisés à Douai et Hénin. Près de 800 élèves ont bénéficié de l'aide académique à l'internat pour l'année 2022-2023 (+17 % en 2 ans).

Depuis 2019, le dispositif du Service National Universel se développe dans le bassin minier. Il permet l'engagement et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes via un séjour en immersion de 15 jours et une mission d'intérêt général. 450 jeunes se sont impliqués depuis 2019.

ZOOM sur le Programme de Réussite Éducative de la CAVM

Valenciennes Métropole a internalisé en 2021 le Programme de Réussite Éducative. Ce dispositif gratuit vise à améliorer les chances de réussite des enfants et adolescents de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité éducative (difficultés scolaires, relationnelles, mal être, santé...). Ce dispositif couvre 14 quartiers prioritaires de la politique de la ville concernant les principales cités minières ERBM, soit 11 communes du territoire. Il repose sur l'adhésion des familles et un partenariat avec les professionnels éducatifs locaux (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, associations des quartiers, professionnels de santé...). Les équipes du PRE proposent des réponses collectives ou individuelles, personnalisées, en apportant une aide ou un soutien aux parents et en proposant un accompagnement renforcé des enfants.



RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF

Valoriser les espaces naturels

Les espaces naturels du bassin minier, pour la plupart issus des réminiscences de l'exploitation minière, sont l'objet d'une ambition de transformation et de valorisation pour passer d'un « archipel noir » à un « archipel vert » porteur d'avenir pour les habitants du territoire. Dans le Pas-de-Calais, réunis sous l'appellation « Chaîne des Parcs » ils constituent déjà un grand parc de près de 4200 hectares, reliés par 420 km de voies douces, accueillant de nombreuses pratiques quotidiennes nature, culture et sports. Dans le Nord, la dynamique « Plaines et Vallées du Bassin Minier » portée par la Mission Bassin Minier parachève le travail engagé par le Département en matière de réseaux cyclables, de préservation et de valorisation des espaces naturels, et de mise en lumière de l'ensemble du patrimoine minier, dans le cadre plus vaste du « Hainaut transfrontalier ».

La Région, l'État et les Départements ont également soutenu les projets locaux de renaturation, de reconquête paysagère et développement des sports de nature pour ces espaces : soutien à la Chaîne des terrils, projets portés par des lycées (Senez et Darchicourt

à Hénin-Beaumont, Béhal à Lens, Rimbaud à Sin-le-Noble...) et des collectifs de riverains, soutien à l'association Les Blongios pour le développement des équipements du parc Scarpe Escaut, pratique du canoë kayak porté par la communauté de communes Cœur d'Ostrevent ...

Valoriser le patrimoine culturel

La préservation du bien inscrit à l'UNESCO est au cœur des préoccupations de l'ERBM et a motivé en grande partie le programme de réhabilitation des cités minières (20 cités inscrites à l'UNESCO sur les 35 cités en réhabilitation). La Région a également investi plus de 21,5 M€ au titre de la conservation et la valorisation du patrimoine (hors Louvre-Lens) entre 2017 et 2022. L'État, dans le cadre du plan d'action en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine minier inscrit a soutenu les travaux programmés ou en cours sur 4 sites pour 615 000 €. Une programmation culturelle ambitieuse a été soutenue, notamment par la DRAC, pour fêter les 10 ans de cette inscription en 2022 à hauteur de 170 000 €.

L'offre muséale a également été accompagnée. L'État, la Région et le Département du Pas-de-Calais et la CALL soutiennent le musée du Louvre Lens. Les réserves du Louvre se sont installées à Liévin à partir de fin 2019 et la rénovation de la galerie du temps est prévue pour 2023. La Région soutient le Centre historique minier de Lewarde.

Les structures et actions culturelles de proximité ont enfin été fortement soutenues par les partenaires. La Région contribue ainsi au fonctionnement annuel de la plupart des établissements culturels présents sur le territoire minier et soutient les actions culturelles de proximité. Ce sont ainsi 127,6 M€ qui ont été mobilisés dans le domaine de la culture et du patrimoine, auxquels s'ajoutent 33,5 M€ du Département du Pas-de-Calais (1971 subventions versées entre 2017 et 2022, dont 25 M€ de subventions au fonctionnement des structures culturelles) et 3,7 M€ du Département du Nord au titre du soutien à la vie culturelle, (en complément : pour la Médiathèque départementale du Nord 49 500 € et pour le service archéologie et patrimoine du département du Nord, 9 subventions en investissement entre 2017 et 2022 pour un montant total de 53 474 € ; soit pour la direction Sport et culture 3 848 400 €).

Les collectivités mènent avec le soutien de l'État des actions de diffusion de la culture vers l'ensemble des publics et notamment les plus jeunes en faveur de l'éducation artistique (dispositifs sur 5 intercommunalités et renforcement des contrats locaux d'éducation artistique). Elles favorisent aussi l'apprentissage de la lecture (couverture du territoire par des contrats territoire lecture et soutien à l'ouverture de 8 médiathèques entre 2019 et 2021 pour un montant de 8 M€).

De 2018 à 2022, le Département du Pas-de-Calais a accompagné 7 projets de construction de médiathèques dans le Bassin minier ainsi que des projets d'aménagements et d'informatisation dans plusieurs médiathèques pour un montant de plus de 4,5 M€.

ZOOM sur le label Pays d'art et d'histoire - CALL

Dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire, obtenu en 2008, la CALL conduit un projet de valorisation et de sensibilisation de ses habitants et particulièrement du jeune public au patrimoine, au paysage, à la qualité du cadre de vie et à ses transformations. Les éléments produits sont partagés avec l'Office de Tourisme de Lens-Liévin, qui déploie une offre de visites à destination des visiteurs extérieurs. Plus particulièrement, l'équipe d'animation du Pays d'Art et d'Histoire conduit des actions au sein des cités ERBM ou à proximité directe en lien avec les établissements scolaires, centres sociaux, associations, ou lorsqu'elles existent les maisons du projet. Visites guidées, ludiques (enquête, chasse au trésor, course d'orientation...), artistiques, résidences d'artistes (autour des jardins dans les cités, de la photographie...), ateliers de manipulation et de création, expositions privilégiant une approche sensible... autant d'actions qui favorisent le changement de regard sur le territoire et posent les bases d'un processus d'appropriation et de participation. Cette programmation s'organise sur l'ensemble de l'année en temps scolaire, dans le cadre de dispositifs spécifiques hors temps scolaires (« C'est mon patrimoine », « Été culturel »), et à l'occasion de temps forts grand public (Journées du Patrimoine, Fêtes de la Sainte-Barbe, Journées nationales de l'Architecture, Rendez-vous aux Jardins, Le Bassin Minier fête le patrimoine mondial...). En 2022, ces différentes actions ont touché plus de 8000 personnes. Enfin, le Pays d'Art et d'Histoire accompagne dans le cadre de l'ERBM les expérimentations par la sensibilisation des étudiants architectes et paysagistes mobilisés au titre de la Chaire Post Minier sur la Cité d'Orient à Harnes et la Cité 10 à Sains-en-Gohelle.



Améliorer l'accès à la santé

Concernant l'accès aux soins, la reconstruction de l'hôpital métropolitain de l'Artois est en cours dans le cadre d'un projet médical partagé. D'une capacité de 611 lits, il pourra accueillir aux urgences plus de 80 000 patients par an avec de nombreuses spécialités. Les partenaires sont mobilisés aux côtés de l'État pour faciliter l'accès à l'hôpital (dont 1,9 M€ pour le Département du Pas-de-Calais). L'ARS finance ce projet à hauteur de 192 M€. La livraison de l'hôpital est prévue à l'automne 2026.

La Région participe au renforcement du personnel médical en centres hospitaliers, ce qui représente 28 postes d'assistants à temps partagé et 13 postes de chefs de cliniques financés sur le bassin minier depuis 2018. La Région finance l'acquisition d'équipements médicaux en Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), centres de santé et centres hospitaliers. Pour l'année 2021, par exemple, elle aura dépensé près de 640 k€ d'aides à l'investissement sur les établissements de Denain et Valenciennes.

Fin 2021, le Département du Pas-de-Calais a inauguré le premier centre départemental de santé sur la commune de Sallaumines : 3 médecins, salariés par le Département, ont réalisé en 2022 près de 5000 consultations et 160 visites à domicile.

En matière de prévention, l'ARS a mis sur pied un plan 2018-2023 d'environ 15,5 M€ dédié au bassin minier, qui cible prioritairement la jeunesse, la prévention des maladies cardiovasculaires et des cancers. La Région met en œuvre un appel à projet annuel en prévention santé innovation (26 projets soutenus en 2021 et 2022 pour un budget de 425 000 €) et finance les espaces ressources cancer en lien avec l'ARS, dont 3 établissements sont implantés sur le bassin minier (soit une dépense totale de 415 k€ entre 2019 et 2022).

L'accès à une alimentation de qualité et de proximité, vectrice de santé, a mobilisé les collectivités locales à travers les programmes alimentaires territoriaux, avec le soutien de l'État (3 PAT labellisés avec 12 projets financés pour 1,6 M€ : création de cantines, valorisation de produits locaux, l'installation/conversion BIO d'agriculteurs, distribution de produits alimentaires aux publics précaires...). Le Programme National Alimentaire a également soutenu 11 projets depuis 2019 pour un montant de 300 k€ (cuisine collective, épicerie solidaire, plateforme de réception des dons et distribution de colis). En 2022, un AMI sur l'accès de tous à une alimentation locale, durable saine et de qualité, a permis de soutenir en ingénierie la CABBALR et Douaisis Agglo pour 160 000 €.

Le Département du Pas-de-Calais soutient également les PAT et mène depuis 2021 aux côtés de la CABBALR une démarche expérimentale visant à développer une alimentation durable de qualité et locale dans 25 établissements médico-sociaux.

ZOOM sur le Programme alimentaire territorial – CA DA

Douaisis Agglo est engagée dans un programme alimentaire territorial (PAT) composé de trois politiques complémentaires pour promouvoir l'accessibilité pour tous sur le territoire de Douaisis agglo à une alimentation locale, saine et durable : la politique agricole « Agricad » ; le plan « Biocad » pour le développement de l'agriculture et de l'alimentation biologique ; plus récemment un programme d'actions autour de l'alimentation, de la santé et de l'environnement intitulée « Alimcad ». Le programme Alimcad a pour ambition de faire de l'alimentation un levier du mieux-vivre pour tous sur le territoire. Pour cela, il s'articule autour de 3 axes forts : une alimentation saine, source de bien-être, qui préserve et même améliore notre environnement, notre cadre de vie, et une alimentation accessible à tous, géographiquement, financièrement et culturellement, et cela au juste prix. L'enjeu d'éducation, de sensibilisation et d'information de tous est quant à lui un enjeu transversal, qui sera développé dans l'ensemble des axes de travail. Pour sa mise en œuvre, Douaisis Agglo propose plusieurs animations tout au long de l'année (Parcours CROC, rendez-vous du goût, animations pour les scolaires, salon des outils pédagogiques de l'alimentation durable, etc.), finance des actions à travers un appel à projets lancé chaque année, et organise la Semaine de l'alimentation durable fin mai - début juin.



Le sport a fait l'objet d'une attention de tous les partenaires.

Avec un accompagnement de l'agence nationale du sport entre 2017 et 2022 pour 101 projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs, représentant un investissement de 46,6 M€ et 21,3 M€ de fonctionnement (un montant accordé au regard de la population 2 fois supérieure à celui de l'ensemble de la région). Pour la seule année 2021, la Région a apporté son concours à 29 projets d'équipements sportifs de proximité pour un total de 4,3 M€.

Le Département du Pas-de-Calais a aussi contribué à la pratique sportive sur le bassin minier en soutenant les acteurs du sport avec près de 1300 subventions et participations versées entre 2017 et 2022 pour un montant de 31,5 M€.

Par ailleurs, la politique départementale en faveur du développement maîtrisé des sports de nature a porté une attention particulière sur le territoire du bassin minier. L'implication de l'ensemble des acteurs (État, MBM, CPIE Chaîne des Terrils, EPCI...) au sein de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) contribue notamment à la pérennisation et au développement de lieux de pratique phares du territoire.

L'État (DRAJES) a confié à la Mission bassin minier en 2022 la réalisation d'une étude sur le potentiel de développement des sports de plein air, aboutissant à un plan d'action qui sera déployé à partir de 2023, en lien avec le rectorat, la Région, les Départements et les associations sportives.

ZOOM sur Maison de santé pluridisciplinaire de Baralle - CCOM

Projet porté par la Communauté de Communes Osartis-Marquion et initié par les professionnels de santé du secteur de Marquion, qui avaient déjà des habitudes de travail en commun. Un équipement qui permet de pérenniser une offre de soins de proximité de qualité sur le secteur de Marquion, car : Il permet l'accès en un même lieu à une pluralité de professions médicales, dans un bâtiment spécialement conçu à cet effet. Il pérennise l'offre de santé présente sur ce secteur, et sera un atout pour attirer de nouveaux praticiens, grâce aux conditions de travail optimisées qu'il engendrera. Vingt professionnels de santé ont pris possession des lieux dont trois dentistes, six médecins généralistes, quatre infirmiers, quatre kinés, deux orthophonistes, un podologue. Une diététicienne doit prochainement rejoindre les rangs. La plupart exerçaient déjà sur le sud du territoire. Cet équipement rayonne sur une trentaine de Communes rurales du territoire Osartis-Marquion, il sera amené à se développer avec la réalisation de deux grands projets à proximité : le Canal Seine-Nord Europe et la reconversion de la Base Aérienne 103 en base logistique pour le e-commerce. Coût global de l'équipement : 3 113 000 euros HT dont 1 M€ apportés par la Région - Terrain situé sur la ZAL de Baralle de 6 800 m², 2 bâtiments de 1 130 et 190 m².



Faire rayonner le territoire

La Région a signé un contrat de rayonnement touristique avec 6 EPCI, essentiellement miniers. Cet outil permet de faire émerger des offres adaptées aux nouvelles attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale. Il renforce la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique. Il est porté par la mission Autour du Louvre-Lens (ALL) de Pas-de-Calais tourisme, qui perçoit à ce titre une subvention annuelle de la Région de 156 k€ ainsi que des financements de l'État (235 k€ en 2022 au titre de Destination France) en complément du financement du Département de Pas-de-Calais qui s'élève à 2,5M€/an.

Parmi les projets retenus : l'académie de l'hospitalité de la CALL ou les fêtes de la Sainte Barbe de l'office de tourisme de Lens Liévin, l'écriture du document de la stratégie touristique Autour du Louvre-Lens avec la Mission Bassin Minier (MBM), la création d'une promotion « start-ups tourisme » régionale avec le Louvre-Lens Vallée, la création de la SCIC Autour du Louvre-Lens avec des sociétaires publics et privés permettant de promouvoir et commercialiser la gamme d'objets souvenirs ALL, le lancement de l'événement « Upenoir, le noir dans tous ses états » en faveur de la création d'excursions, d'expériences culinaires et artistiques à l'échelle de tout le bassin minier...

CONSTRUIRE UN FUTUR AMBITIEUX

Reconvertir et optimiser le foncier

L'engagement porte l'ambition de reconquérir les friches industrielles et d'accélérer le traitement des sols pollués et des risques dans les zones fragilisées par l'activité minière et l'industrie lourde. A titre d'exemple la CAVM a réalisé un schéma directeur de valorisation du foncier.

Entre 2020 et mi-2022, à l'échelle de l'ERBM, l'EPF a contribué à la remise sur le marché de 75 hectares, et a apporté une aide de plus de 14 M€ au recyclage de ce foncier (7,8 M€ de prise en charge des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées et 6,5 M€ de minoration foncière) et a contribué à la production de plus de 600 logements sur ces terrains.

Aujourd'hui, sur le territoire concerné par l'ERBM, environ 130 conventions opérationnelles sont actives dont la moitié inscrite sur la thématique « Répondre aux besoins de logement » et un quart sur celle de la revitalisation des centralités.

L'engagement de l'EPF dans le cadre du dispositif NPNRU reste fort à Denain, Valenciennes, Bruay la Buissière et il est également présent dans les projets ACV de Douai, Lens, Liévin, Valenciennes...

À titre d'exemple, en décembre 2022 a pris fin l'intervention de l'EPF sur le site de 1,2 hectares de l'ancienne papeterie Lagoda à Prouvy pour un montant de 1,7 M€. Le site a été cédé en décembre 2022 pour la réalisation de huit cellules d'activités qui seront louées pour de l'artisanat ou des bureaux. Quant au parc d'activités des Pierres Blanches à Denain, l'EPF est intervenu pour un montant d'1,66 M€ pour permettre à la CAPH de développer du foncier à vocation économique.

En 2022, l'EPF a procédé à la cession à la commune de Somain de la Chapelle Sainte Barbe. Cette intervention de l'EPF a contribué à la préservation d'un élément du patrimoine Unesco en assurant la réfection de la couverture du bâtiment. En fin de portage, l'EPF a adapté ses modalités de cession pour permettre à la collectivité de bénéficier des subventions départementales et régionales.

Encourager les coopérations et une gouvernance partagée

L'engagement pour le renouveau du Bassin minier constitue également un outil favorisant les coopérations entre les acteurs publics et privés intervenant sur le territoire.

A l'échelle du Bassin minier, l'Engagement a permis d'instaurer une coopération inter institutionnelle associant les représentants des signataires au sein du comité de pilotage. Lors des 5 réunions de ce comité, les grandes orientations et priorités à mettre en œuvre sur le territoire ont été définies, pour ensuite être déclinées de manière opérationnelle, à plusieurs échelles de coopération technique.

Le meilleur exemple pourrait être le modèle d'interactions locales et territoriales pour la rénovation des cités minières, réunissant à différentes échelles l'ensemble des partenaires publics et privés dans le but d'améliorer l'articulation des diverses politiques publiques et actions déployées (logement, aménagement, emploi et insertion, politiques sociales, etc.). En articulation, se réunit au moins trois fois par an le groupe de travail « Habitat » à l'échelle de tout le territoire du Bassin minier, afin de favoriser la coordination, l'échange d'informations et le partage d'informations entre l'ensemble de ces acteurs.

Par ailleurs, de nouveaux types de collaboration émergent sur le territoire : ainsi, l'institut fédératif de recherche pour le renouveau des territoires (IF2RT) vise à faire collaborer le monde universitaire avec les institutions publiques. Plusieurs démarches participatives associant les habitants ont été menées par les EPCI et les communes. A titre d'exemple, la CAPH a souhaité associer ses habitants à l'élaboration de son projet de territoire en cherchant à prendre en compte leurs avis et ressentis.

Renforcer l'ingénierie de projet

Plusieurs structures d'ingénierie stratégique couvrent le territoire afin d'améliorer la connaissance et d'accompagner les décisions des élus du Bassin minier : le Pôle métropolitain de l'Artois (PMA), le Pôle métropolitain Artois Douaisis (PMAD) et le Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis (PMHC, SCOT du grand douaisis, etc). Les décideurs locaux peuvent également s'appuyer sur les connaissances et outils de l'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) et de la Mission Bassin Minier (MBM) dont la spécificité est notamment de couvrir l'ensemble du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

En 2022, l'ingénierie opérationnelle s'est quant à elle renforcée avec la création à l'initiative de la CAHC, la CUA et la ville de Liévin, de la Société publique locale (SPL) de l'Artois : les communes intéressées par un accompagnement en maîtrise d'ouvrage sur un projet ciblé peuvent devenir actionnaires pour une durée limitée correspondant à l'exécution d'un projet ciblé. Dès sa création, la SPL a été mobilisée par plusieurs communes sur la programmation de la rénovation des espaces publics des cités minières.

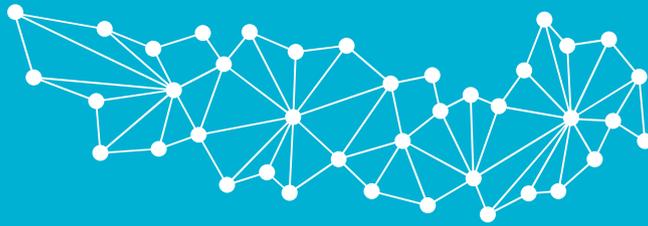
Pour sa part la CALL a choisi de mettre à disposition des communes un service mutualisé d'ingénierie et de maîtrise d'ouvrage. Aux côtés des agglomérations qui ont choisi de développer une capacité de maîtrise d'ouvrage internalisée, ces différents modèles d'ingénierie coexistent en prenant en compte les besoins différenciés d'un territoire à l'autre et trouvent leur place dans le paysage.

Imaginer les futurs du territoire

Les cinq premières années de mise en œuvre de l'engagement pour le renouveau du Bassin minier a permis aux signataires et à leurs partenaires de regarder dans la même direction : la métamorphose de ce territoire, en y déployant cette pluralité d'actions, complémentaires à la rénovation des logements et des cités minières.

Pour les cinq années à venir, le défi sera de pérenniser cette dynamique et de continuer à rendre ce territoire attractif, en premier lieu pour ses habitants. Les réussites en matière de confort de vie dans les logements miniers et de cadre de vie dans les cités, en matière d'opportunités d'insertion et d'emplois, en matière d'innovation sociale et technique ont été nourries par ce mode de faire collectif.

Réussir le pari de l'attractivité des cités minières et au-delà de la métamorphose du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais est rendu possible par ce modèle où chacun apporte brique après brique sa contribution à cette ambition collective du renouveau.



RENOUVEAU du Bassin Minier

S'engager ensemble

Convention de mise en œuvre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier sur la période 2025-2027

Le 7 mars 2017, 12 partenaires ont pris l'engagement de collaborer au renouveau du Bassin minier en se donnant un horizon de 10 ans. Ainsi l'Etat, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et les 8 intercommunalités du Bassin minier ont renforcé leur mobilisation en faveur des 1,2 millions d'habitants de ce territoire.

Depuis, de nombreux projets ont d'ores et déjà été menés à bien et sont détaillés dans un bilan à mi-parcours, coproduit par les partenaires et annexé au présent document. Sur les nombreux chantiers de l'ERBM : rénovation des cités minières, insertion, santé, valorisation du patrimoine naturel, culturel, minier..., les résultats sont visibles.

Cette convention a pour objet de réaffirmer les engagements communs des signataires pour la période 2025 à 2027. Elle décline les objectifs opérationnels à poursuivre d'ici 2027 de manière partenariale.

D'ici 2027, les partenaires de l'ERBM continueront à agir pour améliorer la vie quotidienne des habitants selon différents axes décrits ci-dessous. Les actions suivantes seront soutenues par les signataires en fonction de leurs compétences, des dispositifs existants et au regard des budgets annuellement votés.

Les projets des territoires qui contribuent à la réalisation de ces objectifs feront l'objet de réflexion complémentaire, pour préciser les modalités de financement et de mise en œuvre et ce notamment dans le cadre de la gouvernance existante de l'engagement lors des comités de pilotage associant les 12 signataires, les bailleurs, ingénieries...

1 - AMELIORER L'HABITAT

A mi 2025, la rénovation des cités minières est devenue une réalité d'un bout à l'autre du bassin minier. Depuis 2017, plus de 15500 foyers ont pu réintégrer un logement entièrement rénové et isolé, et les réhabilitations de logement se poursuivent au rythme de plus de 3000 logements par an. La rénovation des espaces publics est achevée dans 5 cités minières (Lens, Liévin, Condé-sur-l'Escaut, Fenain), et se poursuit sur 10 autres cités, tandis que 10 nouveaux chantiers devraient démarrer en 2025. A fin 2024, 200M€ de subventions ont été accordées aux bailleurs sociaux Maisons&Cités et Sia habitat pour la réhabilitation des logements et 90M€ de subventions ont été accordées aux EPCI ou communes pour la requalification des espaces publics. Pour améliorer l'attractivité résidentielle du bassin minier et préserver les habitants des hausses de coût énergétique, les partenaires poursuivront les collaborations sur 2025-2027 sur les objectifs suivants.

Poursuivre la rénovation des cités minières

> Poursuivre la massification des réhabilitations de logements miniers en menant à bien les opérations déjà financées, en veillant à :

- continuer à innover et à améliorer la qualité des réhabilitations
- essayer les bonnes pratiques en matière de participation des habitants (telles que les maisons du projet)
- suivre une stratégie de peuplement concertée.
- développer le lien social entre les habitants existants et les nouveaux arrivants au sein des cités rénovées

- > Initier de nouvelles opérations de réhabilitation à mesure que des crédits sont rendus disponibles, en suivant la liste d'attente constituée pour éradiquer les logements les plus énergivores, et en cofinancement entre Etat, EPCI, bailleurs et potentiellement en cofinancement des fonds européens.
- > Concrétiser la requalification des espaces publics pour les 35 cités prioritaires via la mobilisation du fonds Etat Région, potentiellement des fonds européens, et des aides de l'Agence de l'eau pour les volets relevant de la gestion des eaux pluviales, de la renaturation de l'espace urbain et de l'amélioration des réseaux d'assainissement en appui aux investissements des communes et EPCI.
- > Dès lors qu'il resterait au sein des enveloppes prévues pour la requalification des espaces publics des crédits, émanant exclusivement de l'Etat, ceux-ci pourraient être mobilisés sur les "cités en accélération" qui le nécessiteraient.

Décarboner le chauffage et l'énergie des bâtiments

- > Promouvoir les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération (telles que géothermie, chaleur fatale, gaz de mine...) :
 - en conduisant des études de planification sur les territoires non couverts
 - en menant des diagnostics de patrimoine
 - en accompagnant la réalisation / extension des réseaux structurants dans chaque grande agglomération du Bassin minier
 - en intensifiant le déploiement des contrats chaleur renouvelable territoriaux (CCRt) pour financer les plus petits projets
 - en concrétisant un démonstrateur de réseau de chaleur en cité minière
- > Soutenir le développement des énergies renouvelables solaires sur l'ensemble du Bassin minier, notamment dans le cadre de démarches innovantes.

2 - FACILITER LES MOBILITES DU QUOTIDIEN

Depuis 2017, des améliorations ont été apportées en premier lieu à la mobilité routière, avec la mise à 2X2 voies de la RN17 entre Vimy et Arras, la rénovation intégrale de la rocade minière A21 et la création d'un échangeur à Denain pour faciliter la reconversion de la friche Usinor, et l'aménagement d'un giratoire à Lens pour desservir le nouvel hôpital, des mesures de contournement et dispositifs anti-bruit, et une expérimentation de voie de covoiturage entre le bassin minier et la MEL sur l'A1. Plus de 58M€ ont été ainsi investis sur l'A21, 55M€ sur les routes départementales du Pas-de-Calais et 125M€ sur celles du Nord.

L'effort a également été important sur les autres champs de la mobilité : près de 70 M€ ont été investis pour la sauvegarde des lignes ferrés Béthune – Saint Pol sur Ternoise, Valenciennes-Lourches et Valenciennes-Blanc Misseron, près de 50 M€ dans l'amélioration de l'accessibilité des gares et l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux comme ceux de Béthune ou Libercourt, 10 M€ dans l'aménagement des Eurovélos 3 et 5, en plus des aménagements dans les réseaux structurants de transports collectifs urbains.

Pour permettre à tous les publics d'accéder à la mobilité et diversifier les modes de déplacement, les partenaires poursuivront sur 2025-2027 les efforts en faveur de la mobilité du quotidien dans toutes ses dimensions :

- > sur les grands axes routiers en achevant le contournement nord de Valenciennes et en fluidifiant le trafic sur l'A21/A1.
- > par les mobilités actives en accélérant le développement des véloroutes et des usages de vélos à assistance électrique
- > en favorisant les mobilités partagées (covoiturage, autopartage...).

- > en soutenant les initiatives de mobilité inclusive et d'accompagnement à la mobilité (mesures du pacte des solidarités dont la plateforme Mamobilité62 et le plan d'action pour les mobilités solidaires PAMS).
- > en poursuivant l'amélioration de l'accès aux gares et pôles d'échanges notamment par les mobilités actives.
- > en mettant en place un observatoire du foncier des quartiers de gare pour préparer les mutations et requalifications à venir.

3 - ACCEDER A L'EMPLOI DANS LE BASSIN MINIER

Les grands projets d'infrastructure, de rénovation urbaine ou l'implantation de nouveaux sites industriels ont généré depuis 2017 des opportunités d'emploi et de réinsertion importantes dans le bassin minier. La rénovation des cités minières a ainsi permis la conclusion de plus de 2000 contrats d'insertion représentant 1,1 million d'heures de travail sur les chantiers BTP (moyennant un financement renforcé des structures d'insertion par l'activité économique depuis 2018).

1800 recrutements dans le secteur privé ont également été accompagnés par le contrat initiative emploi ERBM (CIE ERBM), et la mise en service et la montée en puissance des gigafactories de Douvrin et Douai, ainsi que les investissements sur les sites d'Ampere et Alstom, susciteront des besoins de recrutement complémentaires pour les prochaines années. Le dispositif d'exonération fiscale « bassin urbain à dynamiser » (BUD), créé en 2018 et prolongé jusque fin 2026, a soutenu la création de 1000 entreprises de petite taille employant environ 1000 salariés. Pour que les futures créations d'emploi bénéficient aux jeunes du territoire et permettent d'entraîner les publics éloignés de l'emploi, les partenaires poursuivront sur 2025-2027 les coopérations suivantes avec le monde économique et celui de l'enseignement, avec l'appui des dispositifs Territoires d'Industrie 2.0, Pactes des solidarités et en lien étroit avec les comités locaux pour l'emploi (CLPE).

Accompagner les jeunes pour réussir leur entrée dans la vie professionnelle

- > Permettre à chaque élève de construire son projet d'orientation dès le collège en multipliant les rencontres avec le monde professionnel (visites, stages, mentorat), tout en levant les stéréotypes de genre et les freins à la mobilité.
- > Permettre aux jeunes de préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur, et proposer aux étudiants un appui pour réussir leur projet d'études (vers le master) et leur entrée dans le monde professionnel.
- > Développer un réseau de collaborations entre les entreprises du territoire et les établissements de formation pour continuer à adapter les formations aux besoins économiques du territoire et pour favoriser l'insertion des jeunes, en particulier dans les métiers en tension et en encourageant la mixité dans tous les métiers.

Continuer à lutter contre toutes les formes de décrochage (en cohérence avec les pactes des solidarités)

- > continuer à tirer parti des opportunités d'insertion offertes par les grands chantiers ou les projets d'investissement du secteur privé
- > mener des actions plus spécifiques en faveur de l'emploi des femmes
- > continuer à accompagner les personnes vulnérables et les jeunes pour éviter les situations de décrochage de toute nature (décrochage scolaire, expulsions locatives, ...)
- > développer encore les démarches d'« aller vers » les personnes en situation de décrochage pour proposer des solutions adaptées à leur situation (retour vers l'école, réinsertion sociale y compris par l'engagement associatif ou les métiers de l'animation, retour progressif dans l'emploi, ...)

4 - PROMOUVOIR LA SANTE DES HABITANTS

Les indicateurs de santé dégradés dans le bassin minier ont justifié depuis 2017 une attention particulière au maintien de l'offre de soin, ainsi qu'au renforcement de la prévention pour lutter contre la surmortalité évitable.

La reconstruction de l'hôpital de Lens a pu démarrer en 2023 et devrait s'achever d'ici 2027, tandis que d'autres établissements de soin, EHPAD et centres de santé ont été modernisés (ex : les centres hospitaliers de Valenciennes, de Denain, de Béthune, l'hôpital de jour de Bruay-la-Buissière, plus de 8 EHPAD et 10 centres de santé Filiaris). Les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont également ouvert des centres départementaux de santé à Sallaumines et Cuincy.

En matière de prévention, tous les acteurs collaborent depuis 2023 pour renforcer la santé des femmes avec 9 projets expérimentaux déployés sur 2024-2025, et pour lutter contre la précarité alimentaire par le biais de 7 programmes alimentaires territoriaux. Pour favoriser l'activité physique, un rattrapage en termes d'équipements sportifs est bien entamé avec notamment une douzaine de piscines nouvelles ou rénovées à Hornaing, Lens, Harnes, Béthune, Denain, Valenciennes... Ces efforts seront poursuivis sur la période 2025-2027 avec les objectifs suivants.

Préserver et améliorer l'offre de soin

> en favorisant l'orientation des jeunes du territoire vers les carrières médicales et leur installation à terme dans le Bassin minier (par le biais des cordées, de bourses, de terrains de stage, de rencontres avec les territoires, d'aide au logement).

> en renforçant la maîtrise de stage en lien avec les universités pour favoriser la réalisation de stages d'internes sur le territoire

> en poursuivant maillage du territoire en structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP et centre de santé polyvalents) en complémentarité des acteurs et de l'offre déjà présents sur le territoire.

> en déployant des post doctorants, assistants temps partagés et chefs de clinique en région pour renforcer les services des centres hospitaliers.

> en modernisant les établissements de soin comme la reconstruction du centre hospitalier de Lens, modernisation de différents centres hospitaliers et EHPAD.

> en facilitant l'accès aux droits et aux soins pour les plus vulnérables (ouverture des droits à la C2S, recherche médecin traitant, octroi aide financière par l'assurance maladie, avec une attention portée sur l'inclusion numérique)

Accompagner de façon renforcée les jeunes et les femmes

> pour les femmes :

- évaluer les projets initiés en 2023 en matière de santé sexuelle et de dépistage des cancers féminins, et essayer les projets les plus efficaces sur de nouveaux territoires. En particulier, de nouvelles éditions du village santé des femmes seront soutenus par le CD59 et la CAVM.
- renforcer l'information, le dépistage et la prise en charge précoce des maladies cardiovasculaires, obésité diabète.
- renforcer l'accompagnement de la femme enceinte et accouchée dans le cadre du parcours des 1000 premiers jours
- amplifier la lutte contre les violences intrafamiliales

> pour les jeunes :

- développer les compétences psychosociales permettant de favoriser les comportements favorables à la santé.
- engager la réflexion concernant la création d'une maison des ados dans le Béthunois.
- renforcer la vaccination contre le papillomavirus (HPV)

Promouvoir la santé environnementale, santé mentale, l'alimentation saine et l'activité physique

> Agir pour la santé mentale en maillant le territoire en conseils locaux de santé mentale, en déployant dans les universités du Bassin minier un conseil de santé mentale étudiants, et en expérimentant des dispositifs innovants.

> Favoriser une alimentation saine accessible à tous par des programmes de sensibilisation à l'intention des jeunes et des familles, par une coordination renforcée de l'aide alimentaire à l'échelle des programmes alimentaires territoriaux (PAT), et en encourageant la revitalisation des jardins miniers.

> Promouvoir l'activité physique pour tous les publics en préservant l'offre d'équipements sportifs, le développement de l'accessibilité des sites de pratiques de sports de nature (sites aquatiques, plaines et espaces ruraux, terrils), et en généralisant les diagnostics de condition physique en classe de 6eme et en favorisant l'accès pour tous aux maisons sport-santé.

> promouvoir un environnement favorable à la santé et intégrer des actions de prévention sur le territoire dans les politiques publiques portées par les collectivités

5- VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET MINIER

Pour favoriser l'accès de tous les publics à la culture, les partenaires se sont mobilisés depuis 2017 pour soutenir les grands établissements culturels du bassin minier (permettant notamment la rénovation du musée des Beaux-Arts de Valenciennes ou la galerie du temps au Louvre Lens), pour mailler le territoire en réseaux de lecture publique autour des médiathèques (dont 12 constructions et 7 rénovations depuis 2018), ou pour développer l'éducation artistique via les contrats locaux (CLEA).

L'histoire industrielle du bassin minier a également été valorisée par la rénovation et l'animation des 5 grands sites patrimoniaux, par différents projets de reconversion des biens inscrits au patrimoine mondial UNESCO, et par la création d'un réseau d'anciennes friches renaturées et terrils pour former une trame verte et bleue (ex : poursuite de l'Eurovélo5 et Eurovélo3, aménagement des 11 sites et 420km de pistes cyclables pour la chaîne des parcs dans le Pas-de-Calais, création de la dynamique de territoire « plaines et vallées du bassin minier » dans le Nord avec 9 unités paysagères définies et la réalisation d'un réseau points-nœuds cyclable de + 1000 km.) Ces démarches seront poursuivies sur la période 2025-2027 selon les axes suivants.

Favoriser l'appropriation et le rayonnement des atouts naturels, culturels et patrimoniaux des territoires miniers

L'attractivité du territoire pour ses habitants et pour les visiteurs sera confortée en s'appuyant sur :

- > les grands sites patrimoniaux inscrits au patrimoine mondial
- > les projets de mise en valeur et de reconversion de différents éléments du bien Bassin Minier patrimoine mondial en veillant à leur utilité sociale (pension de famille, hôtel d'entreprises, maison médicale etc.).

- > les nombreux établissements culturels du Bassin Minier, et les projets d'établissements cités au titre de la convention ERBM du 7 mars 2017, notamment le Musée Atelier du Livre d'Art et de l'Estampe (mise en valeur des collections patrimoniales de l'Imprimerie Nationale), dont le projet est en cours de développement.
- > la continuité à venir des réseaux cyclables depuis la Belgique jusque l'Artois, à travers le déploiement d'un réseau point nœud.
- > une trame verte traversant l'ensemble du Bassin minier, de la chaîne des parcs du Pas de Calais, jusqu'aux plaines et vallées du Bassin minier dans le Nord.
- > l'usage de ces espaces naturels de proximité par les habitants du Bassin minier (par ex : en emmenant 10 000 jeunes pratiquer les sports de plein air sur les terrils d'ici 2027 dans le cadre du sport scolaire, et en préparant des groupes de publics éloignés du sport à des défis sportifs tels que le Trail des pyramides noires.

Le préfet de la région Hauts de France

Bertrand GAUME

Le président du Conseil Régional Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

Le président du Département du Nord

Le président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Christian POIRET

Jean-Claude LEROY

Le président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Olivier GACQUERRE

Le président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Sylvain ROBERT

Le président de Douaisis Agglo

Christian POIRET

Le président de Coeur d'Ostrevent Agglo

Frédéric DELANNOY

Le président de la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion

Pierre GEORGET

Le président de la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin

Christophe PILCH

Le président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Aymeric ROBIN

Le président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Laurent DEGALLAIX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°9

Territoire(s): Artois, Lens-Hénin

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM) 2017-2027 : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE 2025-2027

Le 29 juin 2017, les élus départementaux délibéraient en faveur de l'implication du Département du Pas-de-Calais dans l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM) signé pour une durée de dix ans, associant l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord et les huit intercommunalités du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais que sont les Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, de Douaisis Agglo, de la Porte du Hainaut, de Cœur d'Ostrevent Agglo, de Valenciennes Métropole et la Communauté de communes Osartis-Marquion.

Le Département du Pas-de-Calais, en tant que chef de file des solidarités territoriales, s'était ainsi engagé à œuvrer à la réalisation de l'engagement par la mobilisation des politiques publiques du Département, dans une logique de projet partagé pour :

- redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique,
- redonner du mouvement au territoire, par le développement d'activités économiques, des usages numériques, l'accompagnement des habitants,
- redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie, par la mise en valeur du patrimoine notamment minier, l'amélioration de la santé des habitants,
- réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs des territoires, par la reconversion des sites en friches et un pilotage concerté de la démarche.

L'ambition de l'ERBM est d'engager la métamorphose du Bassin minier en renforçant les coopérations entre les acteurs et la cohérence des actions portées par l'Etat et les collectivités, afin de contribuer à une dynamique nouvelle sur le territoire en faveur de ce territoire qui regroupe plus d'un million d'habitants. C'est pourquoi, au titre de l'ERBM, les signataires travaillent ensemble sur de nombreux domaines de politiques publiques tels que l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique, la santé, le sport, les mobilités, etc. Ce champ d'actions collectif est validé annuellement par le comité de pilotage de l'ERBM qui réunit le Préfet de Région et les Présidents des collectivités signataires.

Un bilan partenarial réalisé sur la période 2017-2022 (en annexe à ce rapport) a permis de mettre en exergue les résultats à mi-parcours de l'Engagement.

L'accélération de la rénovation des cités minières dans le cadre de l'ERBM connaît des résultats probants. Concernant les rénovations de logements miniers, à mi-janvier 2025, plus de 13 000 logements ont été livrés sur les 23 000 logements à réhabiliter du parc social minier, dont plus de 8 500 dans le Pas-de-Calais.

Pour les 35 cités minières sélectionnées par le comité de pilotage de l'ERBM du 5 juin 2018, à rénover dans le cadre d'une stratégie intégrée, le fonds Etat-Région a financé, depuis 2022, les études pré-opérationnelles et les travaux d'aménagements urbains à hauteur de 56 millions d'euros dont environ 30 millions pour les opérations du Pas-de-Calais.

Dans le cadre de la rénovation intégrée de ces 18 cités minières ERBM du Pas-de-Calais, le Département accompagne les opérations de rénovation ou de construction d'équipements publics portées par les communes, en lien avec les priorités départementales et contribuant « au mieux vivre ensemble » des habitants de ces cités minières.

Ce fonds, dont les modalités ont été définies par l'assemblée délibérante le 25 septembre 2023, intervient en complément du financement conjoint des espaces publics par l'Etat et la Région Hauts-de-France créé en 2022. A ce jour, il a été mobilisé à hauteur de plus d'un million d'euros pour la salle d'activités de quartier de la cité Darcy à Hénin-Beaumont et les écoles Jules Elby de la cité de la Victoire à Houdain, Jeannette Prin de la cité 10 à Sains-en-Gohelle, Joliot Curie dans la cité Bellevue à Harnes et Kergomard et Brassens dans la cité Declercq à Oignies.

Dès la signature de l'Engagement, le Département a joué son rôle de chef de file des solidarités humaines, en faisant de l'insertion professionnelle l'une de ses grandes priorités dans le cadre d'une démarche « grand chantier ».

La participation du Département à cette dynamique s'est traduite dès 2019 par une mobilisation de moyens supplémentaires (financement des postes de facilitatrices pour 2,6 ETP) et d'actions spécifiques (comme bâtissez votre emploi) pour que le plus grand nombre d'habitants du territoire éloignés de l'emploi puisse trouver une opportunité d'insertion et de retour à l'emploi lors des chantiers de réhabilitation menés dans le cadre de l'ERBM. En 2020, le Bassin minier a également fait l'objet d'un déploiement spécifique de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Par cette mobilisation des plans locaux pour l'insertion et l'emploi du Bassin minier et le renforcement du partenariat avec les bailleurs, les résultats sont au rendez-vous. Au 31 décembre 2024, 710 156 heures d'insertion ont été réalisées par 1 630 personnes en parcours d'insertion dont 735 bénéficiaires du RSA et 458 jeunes de moins de 26 ans.

Au-delà de cette mobilisation en faveur des cités minières, sur la période 2017-2022, l'ensemble des politiques publiques départementales a contribué à la mise en œuvre de l'Engagement. Ainsi, 32 millions d'euros de crédits de droit commun ont permis

d'accompagner les projets des EPCI, communes, associations du Bassin Minier. Concernant les mobilités, le Département a investi plus de 55 millions d'euros sur cette même période avec notamment le contournement de Billy-Berclau (RD163), le renforcement de la RD941 sur la rocade de Béthune et de l'Eurovélo 5, l'installation de palissades anti-bruit (RD301), l'aménagement d'un giratoire pour l'accès au centre hospitalier de Lens, la déviation de Courrières... Afin de favoriser le covoiturage, 270 000 euros ont été mobilisés pour les aires de covoiturage réparties sur le Bassin minier. Au titre des mobilités inclusives, le Département a créé la plateforme mamobilité62 qui permet d'accompagner, de renseigner et d'aider les publics fragiles à retrouver un emploi par un accompagnement personnalisé.

Dans le champ de l'économie sociale et solidaire, le Département a soutenu 59 projets sur la période 2018-2021 pour un montant de 665 000 euros. Dans le domaine de la culture, le Département a versé 1971 subventions entre 2017 et 2022 dont 25 millions d'euros de subventions au fonctionnement des structures culturelles, et a accompagné sept projets de construction de médiathèques dans le Bassin minier ainsi que des projets d'aménagement et d'informatisation dans plusieurs médiathèques pour un montant de plus de 4,5 millions d'euros.

Le Département a également contribué à la pratique sportive sur le Bassin minier en soutenant les acteurs du sport avec près de 1300 subventions et participations pour un montant de 31,5 millions d'euros. Par ailleurs, la politique départementale en faveur du développement maîtrisé des sports de nature et l'implication de l'ensemble des acteurs au sein de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires contribue notamment à la pérennisation et au développement des lieux de pratiques phares du territoire.

En matière de santé, le Département a inauguré le premier centre départemental de santé sur la commune de Sallaumines : trois médecins salariés par le Département ont réalisé en 2022 près de 5000 consultations et 160 visites à domicile.

Fort du bilan à mi-parcours partagé par les signataires, ils ont décidé de poursuivre leur coopération et la mise en œuvre partenariale des actions déployées en faveur du renouveau du Bassin minier pour les trois dernières années de l'Engagement (2025-2027) :

- en améliorant l'habitat par la poursuite de la rénovation des cités minières et la décarbonation du chauffage et de l'énergie des bâtiments,
- en facilitant les mobilités du quotidien,
- en favorisant l'accès à l'emploi dans le bassin minier,
- en promouvant la santé des habitants,
- en valorisant le patrimoine naturel, culturel et minier.

Sur chacun de ces enjeux, la convention de mise en œuvre 2025-2027 propose des axes de travail identifiés par les partenaires qui seront déployés en fonction de leurs compétences, des dispositifs existants et de leurs capacités financières.

Le Département du Pas-de-Calais s'appuiera sur ses engagements pris spécifiquement sur le bassin minier au titre du pacte local des solidarités, adopté lors de la Commission Permanente du 9 décembre 2024, et signé avec l'Etat en faveur :

- de l'accompagnement renforcé des jeunes,
- de l'accès aux droits pour lutter contre l'exclusion, notamment sur le logement,
- de l'amplification de l'accès à l'emploi pour tous,
- de l'inclusion par les mobilités durables.

En poursuivant dans le champ des mobilités, le Département propose de travailler en collaboration avec les territoires pour développer les aires de covoiturage (en

cohérence avec les réflexions sur le futur schéma départemental des aires de covoiturage) et les réseaux points-nœuds, en s'appuyant notamment sur le projet européen X-travel. En parallèle des projets liés à l'itinérance, le Département propose de coopérer avec les acteurs du territoire en lien avec EDEN62 pour préserver la biotrame sur le territoire du Bassin minier.

Le Département continue d'accompagner des projets d'équipements publics sur le bassin minier et en particulier dans les cités minières, sélectionnées par le comité de pilotage de l'ERBM du 5 juin 2018.

Par cette convention de mise en œuvre, les partenaires renouvellent leur engagement de coopération afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le bassin minier et les cités minières en cours de rénovation et rénovées, en mobilisant l'ensemble des politiques publiques dont ils ont la compétence, et leur ingénierie facilitant la transformation de ce territoire au profit des habitants.

Le présent rapport a pour objet la signature de la convention de mise en œuvre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier pour la période 2025-2027.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, les Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, de Douaisis Agglo, de la Porte du Hainaut, de Cœur d'Ostrevent Agglo, de Valenciennes Métropole et la Communauté de communes Osartis-Marquion, la convention de mise en œuvre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier sur la période 2025-2027, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY